



# MultiMicro™ 200

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 8-8-2014 Date de révision: 30-12-2016 Remplace la fiche: 22-7-2015 Version: 1.5

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom : MultiMicro™ 200  
Type de produit : Détergent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tennant Europe NV / Att.: Shared Service Center EMEA  
Roderveldlaan 3, 2600 Antwerpen, Berchem, België  
[www.orbio.com](http://www.orbio.com) / [info@tenantco.com](mailto:info@tenantco.com)  
+32-32179411

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Numéro d'urgence
FRANCE	CHEMTREC FR	+33 975 181 407 (24 hrs.)
BELGIQUE	CHEMTREC BE	+(32)-28083237 (24 uur)
BELGIQUE	CENTRE ANTI-POISON BELGIQUE	+32 (0)70 245 245
SUISSE	CHEMTREC CH	+(41)-435082011 (24 hrs.)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

# MultiMicro™ 200

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlore actif généré à partir de chlorure de sodium par électrolyse (0,02% d'acide hypochloreux)	(n° CAS) Non attribué (Numéro CE) Non attribué	100	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Sortir le patient à l'air frais. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non combustible.
- Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

# MultiMicro™ 200

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prévenir l'utilisation de matériaux incompatibles  
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Eviter la chaleur et le soleil direct. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Matières incompatibles : Acides. Solution d'ammoniaque.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

OEL: CAS-No. 7782-50-5 (Chlore):

VME: 0,5ppm / 1,5 mg/m<sup>3</sup> - VLE: 0,5ppm / 1,5 mg/m<sup>3</sup> - Toxicité critique: YEUX<sup>KT,HU</sup> & VRS<sup>KT,HU</sup> - Indications analytiques/Remarques: DFG, NIOSH, OSHA

OEL: CAS-No. 10025-85-1 (Trichloroamine):

VME: 0,06 ppm/0,3 mg/m<sup>3</sup> · Toxicité critique: YEUX<sup>KT,HU</sup> & VRS<sup>KT,HU</sup> & Peau<sup>KT,HU</sup>

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants (nitrile)

Protection oculaire : Aucune sous utilisation normale

Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : limpide.  
Couleur : Incolore.  
Odeur : légère de chlore.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : 6 - 8  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible  
Point de fusion : Aucune donnée disponible  
Point de congélation : 0 °C  
Point d'ébullition : 100 °C  
Point d'éclair : Aucune donnée disponible  
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible  
Densité relative : Aucune donnée disponible  
Solubilité : soluble dans l'eau.  
Log Pow : Aucune donnée disponible  
Viscosité, cinématique : 1 mPa.s  
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

# MultiMicro™ 200

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est oxydant. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Gaz dangereux sont créés lorsque le produit est mélangé avec des acides ou de l'ammoniac.

### 10.4. Conditions à éviter

Gel. Températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

acides. Ammoniaque.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau  
pH: 6 - 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux  
pH: 6 - 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MultiMicro™ 200

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MultiMicro™ 200

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# MultiMicro™ 200

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### MultiMicro™ 200

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Type de produit (Biocide) : 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# MultiMicro™ 200

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830.

1.1	Forme du produit	Modifié	
1.2	Catégorie d'usage principal	Modifié	
2.3	Autres dangers qui n'entraînent pas la classification	Ajouté	
5.2	Danger d'incendie	Modifié	
6.4	Référence à d'autres sections (8, 13)	Modifié	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
7.2	Matières incompatibles	Modifié	
7.2	Produits incompatibles	Enlevé	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
10.1	Réactivité	Modifié	
10.2	Stabilité chimique	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11.1	Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Enlevé	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
16	Abréviations et acronymes	Modifié	
16	Sources des données	Modifié	

Abréviations et acronymes:

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
FDS	Fiche de données de sécurité
CAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
	EG-nr.: EINECS- en ELINCS-number
	EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances

Sources des données

: conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830.

# MultiMicro™ 200

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

---

### Autres informations

#### : Clause REACH:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

### Fiche de Données de Sécurité applicable pour les régions

: BE - Belgique;CH - Suisse;CHEM\_BE - Belgique;CHEM\_CH - Suisse;CHEM\_FR - France;CHEM\_LU - Luxembourg;FR - France;GR - Grèce;LU - Luxembourg

Cette fiche de données de sécurité est compilé par :

Trade Wind B.V. ([info@twnl.com](mailto:info@twnl.com))

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*